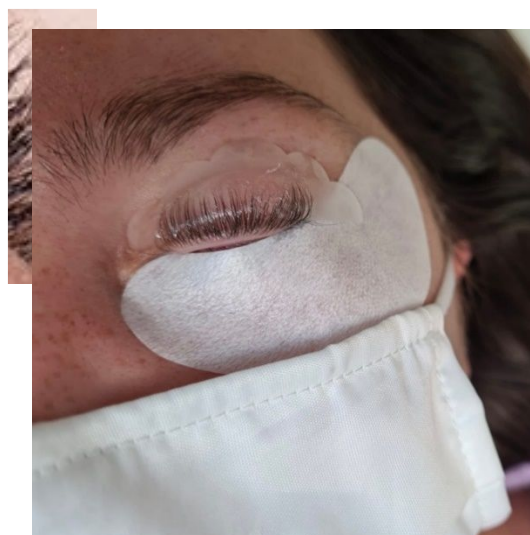
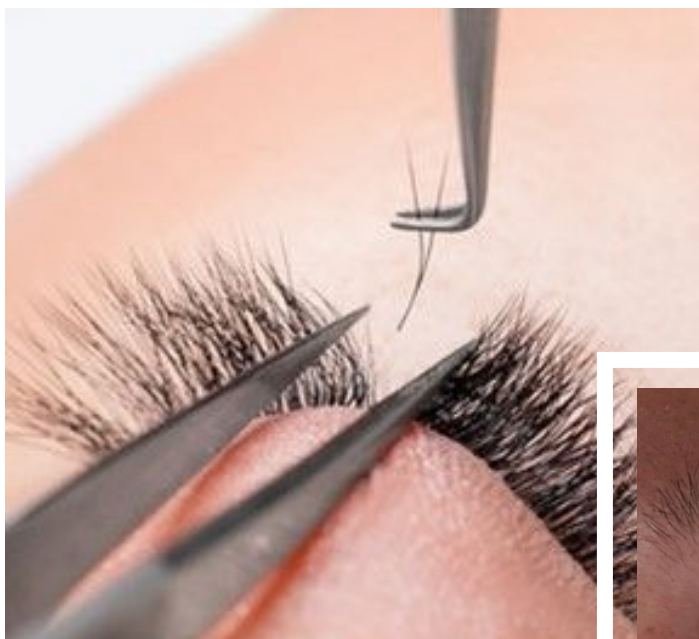


FORMATION BEAUTE DU REGARD

STAGIAIRE :



Téléphone : 05 56 32 27 04

Mail : contact@espacebeauteformation.com

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L.6353-2 et R.6353-1 du code de travail)

Entre les soussignés :

« ESPACE BEAUTE FORMATIONS »

Centre AQUILAE – Bât D - Rue de la Blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
Organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du préfet de la Région
d'Aquitaine,

Et **Madame/Monsieur** :

Adresse :

.....

Est conclue la convention suivante, en application du livre III de la 6ème Partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1er : Objet

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation organise l'action de formation suivante : **une formation beauté du regard** (cochez le niveau souhaitez) :

- Niveau 1 : 2 jours cil à cil
- Niveau 2 : 1 jour cil à cil perfectionnement
- Niveau 3 : 2 jours volume Russe ou 1 jour cil à cil et 1 Jour Volume Russe
- Niveau 4 : 2 jours cil à cil + 1 jour Volume Russe
- Niveau 5 : 2 jours cil à cil + 2 jours Volume Russe
- Niveau 6 : 2 jours cil à cil + 2 jours Volume Russe + 1 jour rehaussement et Teinture.
- Formation Rehaussement de cils : 1 jour
- Formation teinture : 1 jour
- Formation duo rehaussement et teinture : 1 jour
- Formation Brow lift et teinture : 1 jour

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail) l'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- Objectif : être opérationnel sur le plan professionnel afin de réaliser des poses d'extensions de cils suivant deux méthodes : le cil à cil et le volume russe, un bouquet de cils sur un cil, maîtriser les techniques de rehaussement de cils et de mascara semi-permanent.

- Intitulé du stage : Formation beauté du regard

- **Programme et méthodes** : figurent en annexe du présent contrat. Moyens pédagogiques mis en œuvre : Pour chacune des formations nous vous remettons un livret de formation ainsi qu'un poste de travail équipé professionnellement. Les petits outils et consommables sont mis à disposition gratuitement pendant toute la durée des stages. Les modèles sont convoqués par nos soins.

- **Moyens d'évaluation** : Votre parcours de formation, est sanctionné par des questionnaires de connaissances théoriques, des fiches diagnostiques formatives, des fiches d'évaluation de qualité et de temps grâce des exercices pratiques sur modèles physiques. Chaque fin de journée est suivie d'un débriefing et d'un bilan de fin de journée.

- Chaque journée de formation au centre devra être emmargée. Un certificat de fin de formation sera remis au stagiaire si le travail effectué correspond aux exigences techniques et esthétiques du formateur.

- **Niveau de sortie** : Attestation de stage.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

-La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- Dates : **du au**

- Heures : **de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**

- Le nombre d'heures de formation varient : entre **14h et 35 heures de formation.**

- Lieu : Au centre de formation de l'Espace Beauté Formations sus désigné.

- La formation est organisée pour un effectif limité à 4 stagiaires maximum

- **Matériels et consommables** nécessaires mis à disposition du stagiaire **pour la durée du stage sans contrepartie d'achat de Kit.**

- **Formation 100% pratique sur modèles physiques sur toute la durée du stage.**

- Les **modèles sont convoqués par nos soins.** Toutefois la stagiaire peut amener ses modèles.

- **L'intégralité des cours** sera remise sous forme d'un livret de 40 pages environ.

- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Le formateur : Martine et Guillaume Le Corre encadrent la formation

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

- Frais de formation :€ **net par stagiaire** se reporter aux tarifs

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, la société a un délai de 10 jours pour se rétracter. Elle en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée de l'entreprise.

Article 6 : Dispositions financières

L'organisme de formation y accueillera : Madame/ Monsieur

Le prix de l'action de formation beauté du regard est fixé à € net par stagiaire pour le **niveau** sur **..... jours.**

- La société s'engage à verser 30% du montant de la formation avec le bulletin d'inscription et le contrat de formation, le solde sera réglé à l'entrée en stage.
- Soit 390 € par CB ou espèce ou virement.
- Centre de formation non assujetti à la TVA.

Je vous rappelle que le centre de formation dispose d'un moyen de paiement par Carte bancaire vous permettant d'échelonner votre paiement jusqu'à 4 mois. En revanche ce système bancaire occasionne quelques frais en supplément comme indiqué ci-dessous :

- **3.9% h.t de commission pour le paiement en 2 fois**
- **4,3% h.t de commission pour le paiement en 3 fois**
- **4.7% h.t de commission pour le paiement en 4 fois**

Il faudra vous munir d'une pièce d'identité valide, de votre téléphone portable ainsi que d'une carte bleue appartenant au porteur de la carte d'identité. (Sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur).

Article 7 : : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :
Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.
L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le

Pour l'employeur
Bon pour accord
Signature et cachet

Pour le ou les signataire(s).
Bon pour accord
Signature

Pour l'organisme de formation
Signature et cachet

